



Doc. 16108

28 janvier 2025

Le rôle de l'Assemblée parlementaire et des parlements nationaux dans la mise en œuvre des résultats du Sommet de l'avenir de 2024

Proposition de résolution

déposée par Mme Marietta KARAMANLI et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Réunis aux Nations Unies à New York pour le Sommet de l'avenir, les dirigeants du monde ont adopté le 22 septembre 2024 le Pacte pour l'avenir, qui comprend un Pacte numérique mondial et une Déclaration sur les générations futures. Les dirigeants ont défini une vision claire d'un système international plus représentatif du monde d'aujourd'hui, qui s'appuie sur l'énergie et l'expertise des gouvernements, de la société civile et d'autres partenaires clés.

Le Pacte vise à garantir que les institutions internationales puissent agir dans un monde qui a radicalement changé depuis leur création. Il s'agit d'une déclaration forte de l'engagement des pays envers les Nations Unies, le système international et le droit international. Le Pacte couvre un large éventail de thèmes, notamment la paix et la sécurité, le développement durable, le changement climatique, la coopération numérique, les droits humains, l'égalité des genres, les jeunes et les générations futures, ainsi que la transformation de la gouvernance mondiale.

Face à la déstabilisation croissante de l'ordre mondial, les organisations fondées sur des valeurs universelles, telles que le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, doivent intensifier leur coopération et se soutenir mutuellement afin de renforcer le système multilatéral. Les parlementaires, qui sont en contact direct avec les citoyens, ont un rôle crucial à jouer dans cet effort.

La mesure 55 du Pacte reconnaît l'importance du dialogue qu'entretient les Nations Unies avec les parlements nationaux et appelle à garantir leur participation significative au sein des organes et mécanismes des Nations Unies. Elle appelle également à l'engagement des parlementaires à soutenir sans relâche l'application des accords et des résolutions des Nations Unies.

L'Assemblée parlementaire doit examiner comment elle peut contribuer à la mise en œuvre des résultats du Sommet de l'avenir de 2024. Les parlements nationaux ont également un rôle important à jouer dans la mobilisation du soutien à ce processus.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

KARAMANLI Marietta, France, SOC
BOUYX Bertrand, France, ADLE
CARVALHO Ricardo, Portugal, PPE/DC
DREOSTO Marco, Italie, CE/AD
FASSINO Piero, Italie, SOC
GETHINS Stephen, Royaume-Uni, NI
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
KUMPULA-NATRI Miapetra, Finlande, SOC
LAMBRECHT Annick, Belgique, SOC
LAMUÀ Marc, Espagne, SOC
PANTIĆ PILJA Biljana, Serbie, PPE/DC
PETRU Ryszard, Pologne, ADLE
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
TAN Namık, Türkiye, SOC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC
TSIPRAS Alexis, Grèce, GUE
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe